FICHE D'UTILISATION DE PREPARATION MAGISTRALE

FUROSEMIDE 40 mg gélule à libération immédiate

Ce médicament est un diurétique hypokaliémiant de l'anse. Il a été préparé sous forme de gélules en remplacement de médicaments à base de furosémide sous forme de comprimés lorsque ceux-ci ne sont pas disponibles.

ATTENTION
Les préparations magistrales nécessitent de respecter la dose journalière prescrite.

1. Quelle est la particularité de ce médicament ?

Ce médicament est une préparation magistrale présentée sous forme de gélules. Chaque gélule contient 40 mg de furosémide. Les gélules sont préparées par des pharmacies spécialisées.

2. Quelles sont les informations à connaitre sur ce médicament ?

Pour une information plus complète, consultez la notice de la spécialité Lasilix 40 mg, comprimé sécable, disponible sur la base de données publique des médicaments (https://base-donnees- publique.medicaments.gouv.fr/ ou en flashant ce QR code), ou celle de toute autre spécialité générique (Furosémide, comprimé) du même dosage.

ATTENTION
Ce médicament est indiqué pour traiter les oedèmes (d'origine cardiaque, rénale ou hépatique) et l'hypertension artérielle chez le patient insuffisant rénal chronique.

Ce médicament ne doit PAS être pris en cas d'allergie au furosémide ou à l'un des excipients, de défaillance brutale du rein (insuffisance rénale aiguë), de difficultés importantes pour uriner à cause d'un blocage de l'écoulement de l'urine (obstruction des voies urinaire), de déshydratation ou de diminution du volume de sang (hypovolémie), de troubles sévères du sodium ou du potassium, ainsi que de certaines maladies hépatiques graves.
Il est déconseillé en cas de traitement par le lithium ou pendant la grossesse.
Une prudence particulière est nécessaire en cas de diabète, de goutte, de tension basse ou chez les personnes âgées ou traitées par rispéridone.

Une surveillance médicale (poids, pression artérielle) et biologique (sodium, potassium, fonction rénale) régulière est indispensable.

3. Comment prendre ce médicament ?

Votre médecin ou pharmacien vous expliquera les modalités de prise des gélules.

- Vous devez respecter la dose que le médecin vous a prescrite sur l'ordonnance.

  Par exemple : si la prescription mentionne 40 mg de furosémide 1 comprimé par jour, il faudra prendre 1 gélule de 40 mg par jour.

- Les gélules sont réalisées à partir de la même substance active que le médicament que vous prenez habituellement. Elles ont les mêmes effets. **Toutefois, si vous ressentez un changement dans vos symptômes ou des symptômes inhabituels, notamment en cas d'aggravation de l'essoufflement, des œdèmes, de prise de poids rapide ou de malaise, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.**

- **Instructions concernant la prise de ce médicament :**
  - Avalez la gélule avec un verre d'eau sans l'ouvrir ;
  - Vous pouvez prendre vos gélules avec ou sans nourriture ;
  - N'arrêtez pas la prise de vos gélules, même si vous vous sentez mieux, à moins que votre médecin ne vous le dise ;

4. Quelles sont les conditions de conservation et la durée de péremption de ce médicament ?

- Conditions de conservation :
  - Conserver à température ambiante (15°C à 25°C)
  - Conserver dans un endroit sec et à l'abri de la lumière
  - Tenir hors de la vue et de la portée des enfants
- Date de péremption :
  - Ne pas utiliser ce médicament après la date de péremption indiquée sur le pot/la boîte.

POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ VOTRE PHARMACIEN OU VOTRE MEDECIN

Déclaration des effets indésirables

Si vous présentez un effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables auprès de votre Centre régional de pharmacovigilance ou directement via le système national de déclaration : https://signalement.social-sante.gouv.fr.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr

Pour déclarer tout effet indésirable : **www.signalement-sante.gouv.fr**

Pour vous informer sur ces médicaments : **www.base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/**